Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 421

Artikel: Au secours des adversaires de la solution des délais

Autor: Cornuz, Jeanlouis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018831

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Au secours des adversaires de la solution des délais

Avortement. Je le dis tout de go : je n'ai pas trouvé de prise de position *contre* la solution des délais, *pour* le respect de la vie, qui témoigne de toute la fermeté désirable.

Et c'est pourquoi je crois bien faire en recopiant les lignes qui suivent, étrangères à toutes compromission:

« Une femme, une vierge violée, peut-elle résister au risque d'empêcher sa fécondation ?

» Evidemment, une femme, une fille peut résister de toutes ses forces à l'agresseur qui tente d'abuser d'elle; c'est son droit et même presque toujours son devoir. Cependant, lorsque malgré tous ses efforts l'agresseur a réussi à s'introduire dans son sein, je ne crois pas qu'elle puisse continuer sa résistance au risque d'empêcher sa fécondation. Elle est alors complètement violée et toute résistance ultérieure n'aurait d'autre résultat que d'outrager la nature en déterminant une double masturbation. L'union sexuelle produit entre l'homme et la femme comme une soudure naturelle qui ne doit pas être rompue contre nature, c'est-à-dire avant qu'elle ait atteint le but pour lequel la nature l'a instituée. D'où il suit que tout acte qui tendrait à rompre avant l'heure cette soudure naturelle serait un acte contre nature et par suite gravement peccamineux. » (J. du Valdor, Les Signes de la fin d'un monde, 1893.)

Je ne crois pas forcer la pensée de l'auteur en disant qu'a fortiori, l'avortement lui aussi doit être considéré comme peccamineux.

Du péché à l'enfer

Or, les suites du péché, on l'oublie parfois, c'est l'enfer. Mais à ce propos, un autre texte :

« Nous ne savons pas définitivement où l'enfer est placé; mais s'il a plu à Dieu de le mettre dans le sein de la terre, l'espace n'y manquera pas; et il ne faut pas supposer pour cela aucun miracle. Il résulte de ce que nous avons dit plus haut qu'un cube de quatre milles d'Italie, d'une lieue d'Allemagne, suffit pour contenir les corps de tous les hommes. Le cube des pieds contenus dans cet espace est 160 000 000 000 000 000; en donnant dix pieds cubiques à chaque corps, il y aura place pour 16 000 000 000 000 000; par conséquent 200 000 000 000 n'y seront pas fort à l'étroit. » (Abbé Flexier de Réval, Catéchisme philosophique, 1773.)

Parlons sérieusement:

Je ne doute pas que les arguments des adversaires de la solution des délais soient graves. Je ne doute pas non plus que leur respect de la vie soit sincère. Ils me convaincront mieux lorsqu'ils prendront aussi position contre la peine de mort (même chez nous, puisque même chez nous, il se trouve des fous assez fous pour vouloir la réintroduire) et pour un statut en faveur des objecteurs de conscience. Il ne me semble pas que ce soit le cas jusqu'ici.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Rey et Nader

Les noms de Rey et de Nader ont été abondamment cités dans la presse alémanique ces dernières semaines. Tous deux ont bousculé des tabous et ils ont été en général critiqués parce qu'ils ne s'intégraient pas aux habitudes helvétiques.

Nader a parlé trois fois dans le cadre de réunions organisées par l'Institut Gottlieb Duttweiler. Lors d'une séance-débat, il était en face de représentants des consommateurs allemands et suisses. Sa manière d'envisager la création d'une classe de consommateurs opposée aux producteurs a choqué pas mal de participants : il y a peu de points communs entre la politique des petits pas et des ententes de cas en cas, conçue classiquement pour réaliser des progrès peu spectaculaires (mais réels) et celle des dénonciations violentes (pas toujours suivies de résultats effectifs)!

Des Etats-Unis à l'Europe

En bref, une partie des commentateurs ont constaté que ce qui est courant aux Etats-Unis n'est pas nécessairement adaptable sans autre en Europe. « TAT » et « Basler Zeitung » ont marqué de la compréhension pour les méthodes spectaculaires de Nader.

Quant à Rey, sa manière d'acheter puis de re-

vendre Bally n'a pas fini de troubler la quiétude du capitalisme suisse. Une revue financière zurichoise estime qu'il faudrait d'autres Rey en Suisse alors que « NZZ » est d'avis qu'on peut se passer de nouveaux Rey en sous-entendant que leur multiplication pourrait aboutir à la destruction de l'économie de marché par ses propres partisans.

Des gains sans impôt

En fait, si les révélations de « TAT » (16.9) se révèlent exactes, Werner K. Rey a trouvé le moyen de réaliser un gain de 27 millions sur la vente de ses actions Bally et il ne payera pas d'impôt sur ces gains parce qu'il a utilisé les moyens légaux adéquats qui lui permettront de ne pas être frappé par le fisc.

Après l'histoire, révélée par « Blick », des millionnaires zurichois qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, on ne s'étonnera pas que la « presse à sensation » dérange pas mal de monde dans « l'estalishment » indigène. Et pourtant, le confidentialisme helvétique n'est pas prêt de disparaître.

— « Thurgauer AZ » a l'habitude de rappeler quelques événements et faits d'il y a cinquante ans. C'est ainsi qu'il citait ces jours un article du « Droit du Peuple », le quotidien socialiste qui a paru à Lausanne jusqu'en 1939, annonçant qu'un abonnement à l'essai avait été envoyé à un instituteur de la banlieue de Lausanne. Celui-ci avait